

## Compte rendu de la réunion du comité du 29 février 2016

**Présents:** Dan Biancalana, John Blum, Raoul Clause, Frank Colabianchi, Emile Eicher, Serge Hoffmann, Jean-Pierre Klein, Pierre Mellina, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Jean-Marie Sadler, Claude Staudt, Ern Walerius, Paul Weidig, Pierre Wies et Laurent Zeimet

**Absents excusés:** Frank Arndt et Lydie Polfer

### 1. Rapport des activités du bureau

#### a. Entrevues des 15 et 22 février 2016 avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Le président expose comme suit les principales conclusions des deux réunions :

##### Institutionnalisation de la consultation du SYVICOL par le Gouvernement

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté, le 21 octobre 2015, une recommandation sur la démocratie locale au Grand-Duché. Dans ce contexte, il a notamment invité le Gouvernement luxembourgeois à donner suite à une revendication du SYVICOL consistant « à améliorer le dialogue de l'Etat avec les communes et le SYVICOL sur toutes les questions intéressant les communes en formalisant un dialogue régulier coordonné par l'Etat, afin de garantir la pérennité de cette pratique ». Interrogé par le bureau sur la manière dont le Gouvernement entend réaliser cette recommandation, Monsieur le Ministre de l'Intérieur fait savoir qu'il considère que les entrevues régulières avec lui-même et avec Monsieur le Premier Ministre et d'autres membres du Gouvernement constituent une consultation suffisante du SYVICOL et qu'il n'entend pas mettre en place une procédure formalisée.

##### Reprise de services postaux par les communes

Pour compenser la perte de services de proximité résultant de la fermeture de 35 bureaux de postes à travers le pays, le comité avait, dans une réunion antérieure, décidé d'explorer la piste d'une reprise, sur une base facultative, de certains services postaux par les communes. Monsieur le Ministre exprime ses réserves, mais ne s'oppose pas formellement à cette idée, sous condition d'un accord avec Post Luxembourg et le personnel concerné.

##### Accueil de réfugiés

En ce qui concerne l'accueil de réfugiés, Monsieur le Ministre note avec satisfaction que le Gouvernement a identifié, en collaboration avec les communes concernées, 7 nouveaux sites pour l'établissement de structures pour l'hébergement de demandeurs de protection internationale. Il regrette en même temps que l'écho

donné par les communes à son invitation de mettre des logements à disposition de personnes ayant obtenu le statut de réfugié est en-dessous de ses attentes.

#### Financement de l'enseignement musical

En théorie, le financement de l'enseignement musical proposé par les communes devrait être assuré, pour un tiers chaque fois, par les communes organisatrices, par le Fonds de dépenses communales et par une subvention étatique. Or, en raison du plafonnement de la participation étatique, celle-ci ne représente actuellement qu'environ un quart du coût total. Monsieur le Ministre de l'Intérieur propose de discuter de ce problème avec le ministre de la Culture.

#### Problèmes d'autorisation de PAP en vertu de la loi relative à l'eau

Le bureau évoque la problématique de plusieurs projets d'urbanisme bloqués par le refus d'autorisation du ministre de l'Environnement en exécution de la loi relative à l'eau au motif que les infrastructures d'assainissement n'auraient pas la capacité suffisante. Vu que cette autorisation n'est nécessaire que pour la mise en œuvre des travaux d'infrastructures, son refus aurait pour conséquence que tous les travaux de planification et les démarches administratives antérieures auraient été en vain.

Le SYVICOL se félicite dès lors du fait que, dans l'immédiat et d'un commun accord entre Madame la Ministre de l'Environnement et les syndicats de communes chargés de l'assainissement des eaux usées, une solution ait été trouvée pendant une phase transitoire, quitte à ce que les infrastructures doivent être mises à niveau dans un délai de 4 ans.

#### Protection du patrimoine architectural par les communes

Une réforme de la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux est en préparation, mais un projet de texte n'est pas encore disponible. Monsieur le Ministre rappelle que les communes ont l'obligation, dans le cadre de l'étude préparatoire du PAG, de prendre en considération la sauvegarde et la protection du patrimoine architectural, ainsi que d'évaluer, le cas échéant, les recommandations du Service des sites et monuments nationaux. Elles ne sont toutefois pas liées quant aux suites à donner à ces recommandations. Quant aux fouilles archéologiques, il rappelle l'obligation de saisir les autorités compétentes en cas de découverte de vestiges ou d'autres objets d'intérêt historique.

#### Projet de loi sur l'archivage

Un autre projet de loi en préparation concerne l'archivage des documents des autorités publiques. Si, dans un premier temps, il était prévu de soumettre les communes aux mêmes obligations que les instances étatiques, le texte a été modifié, sur l'initiative de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de façon à ce qu'elles aient la faculté d'adopter les nouvelles règles moyennant un contrat de coopération avec les Archives nationales. Le SYVICOL reconnaît néanmoins l'intérêt de développer des règles uniformes de tenue des archives, que les communes intéressées pourraient reprendre. Il est disposé à collaborer avec les autorités compétentes à cette fin.

**b. Obligation de mise en conformité des services d'éducation et d'accueil pour enfants aux prescriptions de sécurité et de santé de l'Inspection du Travail et des Mines**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, date d'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 10 mai 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés, les services d'éducation et d'accueil pour enfants sont soumis à autorisation du ministre ayant dans ses attributions le travail. Les communes gestionnaires de structures agréées avant ce changement de législation ont été invitées à saisir l'Inspection du Travail et des Mines d'une demande d'autorisation pour le 31 décembre 2012 au plus tard. Suite à cette démarche, au cours de l'année 2014, elles se sont vues accorder une autorisation d'exploitation assortie de la condition de présenter, endéans un délai de 2 ans, un rapport établi par un organisme agréé attestant la conformité de l'établissement aux prescriptions de sécurité et de santé édictées par l'ITM. Récemment, cette dernière a envoyé des rappels aux gestionnaires concernés, leur annonçant la caducité de leur autorisation faute de produire le rapport demandé endéans le délai fixé. Sur demande des gestionnaires, une prorogation exceptionnelle de 6 mois serait accordée.

Le comité suppose que, dans de nombreux cas, le dépassement du délai s'explique par un malentendu résultant de la prolongation jusqu'en 2018 de la période transitoire prévue par l'article 23 du règlement grand-ducal du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil.

Il constate que, souvent, les travaux de mise en conformité restant à effectuer sont relativement importants et difficilement réalisables endéans le délai imparti, vu les contraintes de fonctionnement du service et les obligations procédurales. En outre, certaines communes sont en train de construire des bâtiments destinés à remplacer les locaux utilisés actuellement par leurs SEA et une mise en conformité de ces derniers (qui disposent d'un agrément ministériel) pour une utilisation pendant quelques mois seulement serait disproportionnée.

Pour ces raisons, le comité invite le bureau à intervenir, au nom des communes, auprès de Monsieur le Ministre compétent, afin que les dossiers en question soient traités avec bon sens et pragmatisme, afin que le bon fonctionnement des structures reste garanti.

**c. Workshops régionaux organisés dans le cadre de la campagne pour un meilleur équilibre entre femmes et hommes**

Dans le cadre de la campagne réalisée en collaboration avec le ministère de l'Égalité des chances (voir compte rendu de la réunion du 14 décembre 2015) le SYVICOL organisera des soirées régionales d'information et d'échanges visant à promouvoir la participation active des femmes et des hommes à la vie politique communale et à améliorer l'équilibre entre hommes et femmes sur les listes des candidats pour les élections communales d'octobre 2017.

Un appel sera lancé aux femmes et hommes titulaires de mandats communaux à partager à ces occasions avec des candidates et candidats potentiels leurs

expériences en tant que mandataires locaux, en abordant notamment les thèmes souvent identifiés par les femmes comme obstacles à un engagement politique, à savoir la conciliation d'une activité politique avec les responsabilités familiales et/ou professionnelles, les méthodes de travail en politique et le manque de confiance en soi.

Ces soirées auront lieu, chaque fois à 18<sup>30</sup>, le 24 mai à Marnach, le 25 mai à Steinsel, le 31 mai à Dudelange et le 1<sup>er</sup> juin à Berdorf.

## **2. Réorganisation territoriale de la Police grand-ducale**

Le projet de réorganisation territoriale de la Police grand-ducale a été présenté au bureau du SYVICOL par le Ministre de la Sécurité intérieure le 1<sup>er</sup> février 2016. Cette réunion a été suivie immédiatement d'une présentation aux représentants des communes-sièges de commissariats de proximité dont le projet prévoit le regroupement avec d'autres unités.

Le 15 février 2016, le bureau a, à son tour, rencontré les responsables de ces communes, afin de connaître leur position avant d'envisager d'autres mesures. Les participants étaient unanimement d'avis qu'il s'agit d'une réforme d'ordre national et que la consultation, au lieu de se limiter aux communes-sièges des commissariats voués à la fermeture, doit être étendue à l'ensemble des communes. Par ailleurs, la réorganisation territoriale ne doit pas être discutée isolément ou préalablement à d'autres sujets qui y sont liés, comme les compétences des agents municipaux et le renforcement de moyens de police administrative. Pour ces raisons, la proposition du bureau d'organiser une réunion d'information nationale, en présence des ministres de la Sécurité intérieure, de l'Intérieur et de la Justice, a été saluée.

Le comité se félicite de la tenue de cette conférence le 21 mars 2016. Il prend note d'une liste de questions dressée par le bureau pour cette occasion.

Comme toutes les communes n'auront guère les moyens d'engager des agents municipaux, le comité souligne qu'une extension des compétences de ces fonctionnaires ne doit ni entraîner une réduction de celles de la Police grand-ducale, ni décharger cette dernière de ses responsabilités. Les modalités d'engagement d'agents municipaux en commun par plusieurs communes devraient être clarifiées. Finalement, des questions se posent au niveau de la formation des agents et de l'affectation des recettes encaissées.

## **3. Divers**

M. Jean-Pierre Klein est désigné comme représentant du SYVICOL au sein d'un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un nouveau programme directeur d'aménagement du territoire.

**La prochaine réunion du comité aura lieu le lundi, 2 mai 2016 à 13<sup>00</sup> heures.**